

SIE Saône Veyle



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2018

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

0.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	3
1.	Caractérisation technique du service.....	5
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	5
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	6
1.4.	Nombre d'abonnés	6
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Production	7
1.6.2.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.4.	Autres volumes.....	9
1.6.5.	Volume consommé autorisé	9
1.6.6.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018.....	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service	20
4.4.	Amortissements	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

0. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

• Nature du service assuré

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Saône-Veyle regroupe 12 communes. L'eau y est distribuée en 2 services :

Le Service Nord qui dessert les communes de :	Le Service Sud qui dessert les communes de :
Bâgé-la-Ville Bâgé-le-Châtel Dommartin Feillens Replonges	Crottet Perrex Pont-de-Veyle St-André-de-Bâgé St-Cyr/Menthon St-Genis/Menthon St-Jean/Veyle

Le Syndicat est alimenté en eau par deux zones de captage situées à Replonges : **la Madeleine** et **la Vuidée** avec respectivement deux et trois puits.

L'eau distribuée aux communes adhérentes est d'origine souterraine et provient de la nappe alluviale du sous écoulement de la Saône. Elle est de bonne qualité chimique et bactériologique, et le seul traitement appliqué est une chloration gazeuse pour assurer la protection sur le réseau de distribution.

Les captages du Syndicat ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en date du 22 novembre 1993, qui a permis d'acquérir en priorité des parcelles de terrain nécessaires afin de détenir en propriété 100 % de la surface du périmètre immédiat et la plus grande partie du périmètre rapproché.

Les deux puits de la Madeleine au Sud, les plus anciens, sont du type suspendu et n'admettent l'eau que par le fond. Ils ont un diamètre intérieur de 4 mètres et une profondeur moyenne de 9,50 mètres sous le niveau du terrain naturel. Ils sont surmontés par une margelle permettant d'éviter leur immersion en cas de crues de la Saône. Le fonds des puits est rempli par 3 mètres de graviers calibrés. Ils alimentent par l'intermédiaire d'un siphon la station de la Madeleine.

Deux puits de la Vuidée au Nord, réalisés en 1978, ont un diamètre intérieur de 2 mètres et une profondeur moyenne de 15,50 mètres sous le niveau du terrain naturel.

Le troisième puits de la Vuidée plus au Nord, réalisé en 1991, a un diamètre intérieur de 2 mètres et une profondeur de 12 mètres sous le niveau du terrain naturel.

Ils sont équipés de barbacanes avec filtres anti-sable.

Ils alimentent la station de la Vuidée.

Equipements et Génie Civil :

Unité de production	Commune	Nom du site	Capacité
Stations pompage	Replonges Replonges	La Vuidée La Madeleine	3 groupes de 100 m ³ /h en parallèle 2 groupes pour 200 m ³ /h en parallèle + 1 groupe seul de 270 m ³ /h
Stations relais	Crottet	Alim du Ch. d'eau St Cyr/Menthon	2 groupes indépendants de 100 m ³ /h
	Bâgé le Chatel	Alim du Ch d'eau La Dardaine Alim du Ch d'eau De Chevroux	2 groupes indépendants de 100 m ³ /h 2 groupes indépendants de 100 m ³ /h par canalisations de diamètre 250
Réservoirs	Bâgé le Chatel Bâgé la Ville Crottet St Cyr/Menthon	La Glaine La Dardaine	1 000 m ³ 1 000 m ³ 1 500 m ³ 1 000 m ³

• **Les intervenants et leurs coordonnées :**

Le syndicat :

Le Bureau du **SYNDICAT SAÔNE-VEYLE** **N° TEL : 03 85 36 37 64**
50, chemin de la Glaine
01380 BAGE LE CHATEL

(Bâtiment de la Communauté de Communes Bresse et Saône)

Le délégataire :

Les interlocuteurs principaux de Suez Eau France pour le syndicat :

- Laurent ALQUIER, directeur d'agence territoriale d'Ain-Isère,
- Philippe POTTIER, adjoint chef d'agences Ain et Pays de l'Ain,
- Antonin VILLEROUX, responsable distribution Replonges,
- Fabrice MICOUD, responsable production et maintenance.

Le Bureau de **REPLONGES**

127 chemin de la Vuidée
01750 REPLONGES

HORAIRES :

Du lundi au jeudi : 8h15 à 12h00 – 13h30 à 16h45
Le vendredi : 8h15 à 12h00 – 13h30 à 16h15

Clientèle N° Tel : 0 977 408 408 (appel non surtaxé)

Urgence N° Tel : 0 977 401 130 (appel non surtaxé)

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIE Saône Veyle
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bâgé-la-Ville, Bâgé-le-Châtel, Crottet, Dommartin, Feillens, Perrex, Pont-de-Veyle, Replonges, Saint-André-de-Bâgé, Saint-Cyr-sur-Menthon, Saint-Genis-sur-Menthon, Saint-Jean-sur-Veyle
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 2012 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Suez Eau France
- Date de début de contrat : 01/04/2012
- Date de fin de contrat : 31/03/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 avenant (évolutions réglementaires postérieures à la signature du contrat)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 20 802 habitants au 31/12/2018 (20 660 au 31/12/2017).

1.4. Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert 9 629 abonnés au 31/12/2018 (9 319 au 31/12/2017).

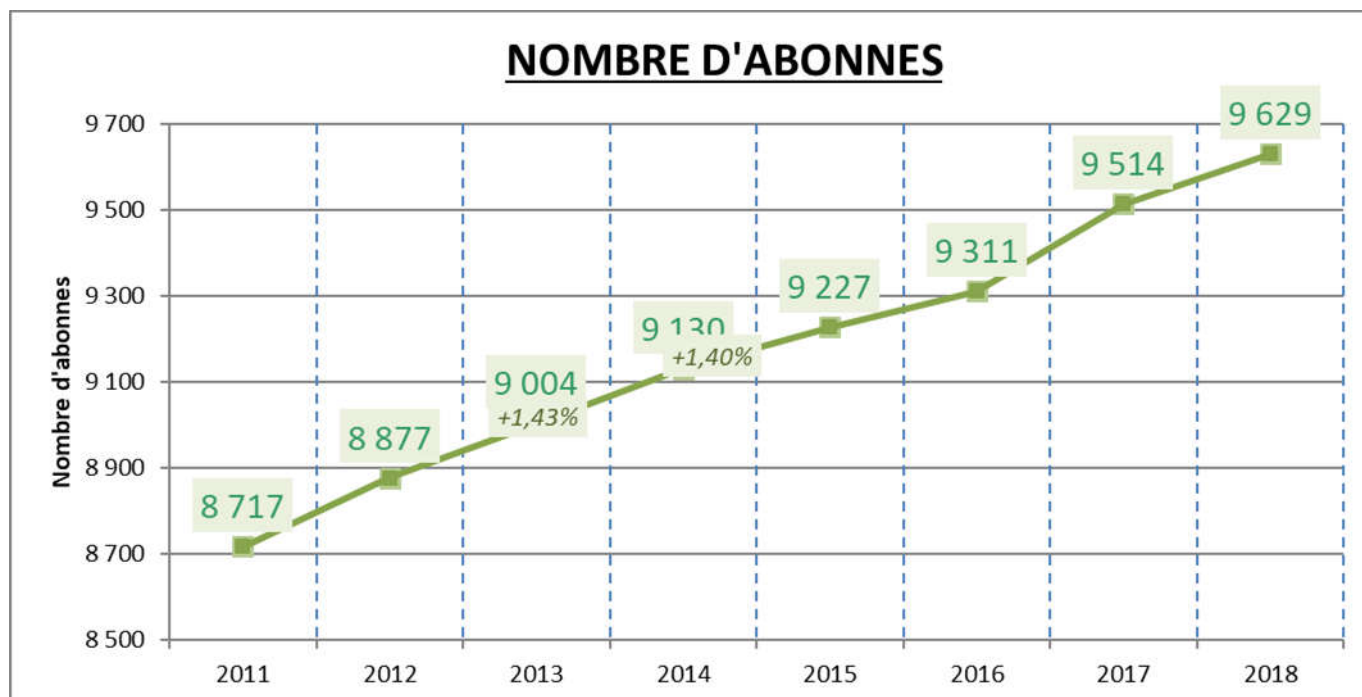
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	Nb d'abonnés						
	RAD 2018	RAD 2017	RAD 2016	RAD 2015	RAD 2014	RAD 2013	RAD 2012
BAGE-LA-VILLE	1 407	1 333	1 332	1 310	1 295	1 290	1 279
BAGE-LE-CHATEL	491	483	459	456	447	434	414
CROTTET	783	782	749	739	731	713	704
DOMMARTIN	377	427	418	419	419	413	411
FEILLENS	1 598	1 551	1 534	1 507	1 493	1 463	1 443
PERREX	391	389	390	380	378	371	363
PONT-DE-VEYLE	875	879	876	901	893	890	883
REPLONGES	1 769	1 741	1 668	1 649	1 631	1 605	1 579
SAINT-ANDRE-DE-BAGE	344	357	329	323	313	309	300
SAINT-CYR-SUR-MENTHON	833	811	799	802	789	780	772
SAINT-GENIS-SUR-MENTHON	234	230	230	230	230	227	224
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	527	531	527	511	511	506	505

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 26,11 abonnés/km au 31/12/2018 (25,4 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,16 habitants/abonné au 31/12/2018 (2,22 habitants/abonné au 31/12/2017).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 134,66 m³/abonné au 31/12/2018. (146,88 m³/abonné au 31/12/2017).



1.5. **Eaux brutes**

1.5.1. *Prélèvement sur les ressources en eau*

Le service public d'eau potable prélève 1 717 428 m³ pour l'exercice 2018 (1 726 942 pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Puits de La Vuidée	566 835	0	-100%
Puits de La Madeleine	1 160 107	1 717 428	48%
Total	1 726 942	1 717 428	-0,6%

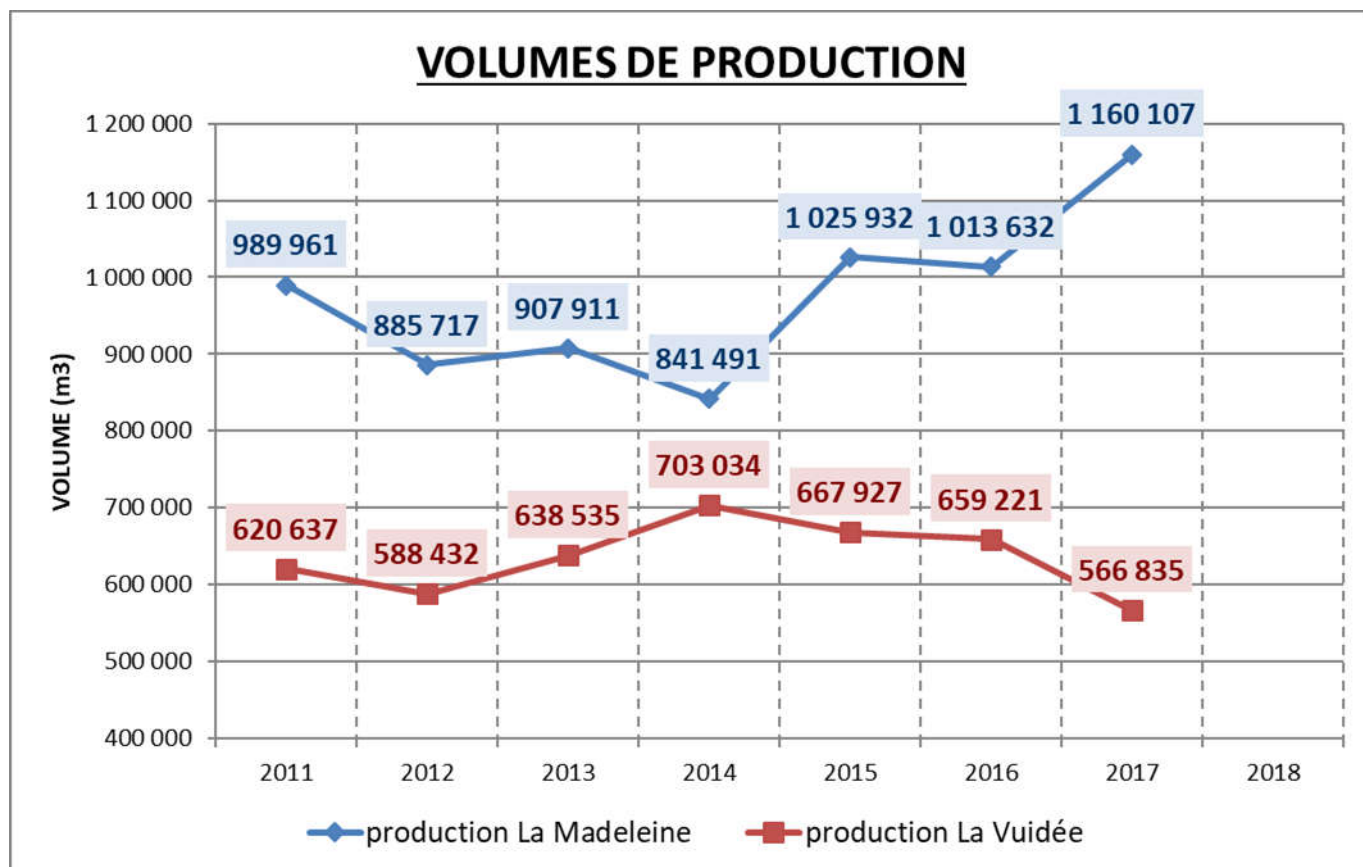
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. **Eaux traitées**

1.6.1. *Production*

Le service n'a pas de station de traitement, l'eau subissant une simple chloration avant mise en distribution.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Total du volume produit (V1)	1 726 942	1 717 428	-0,6%	80



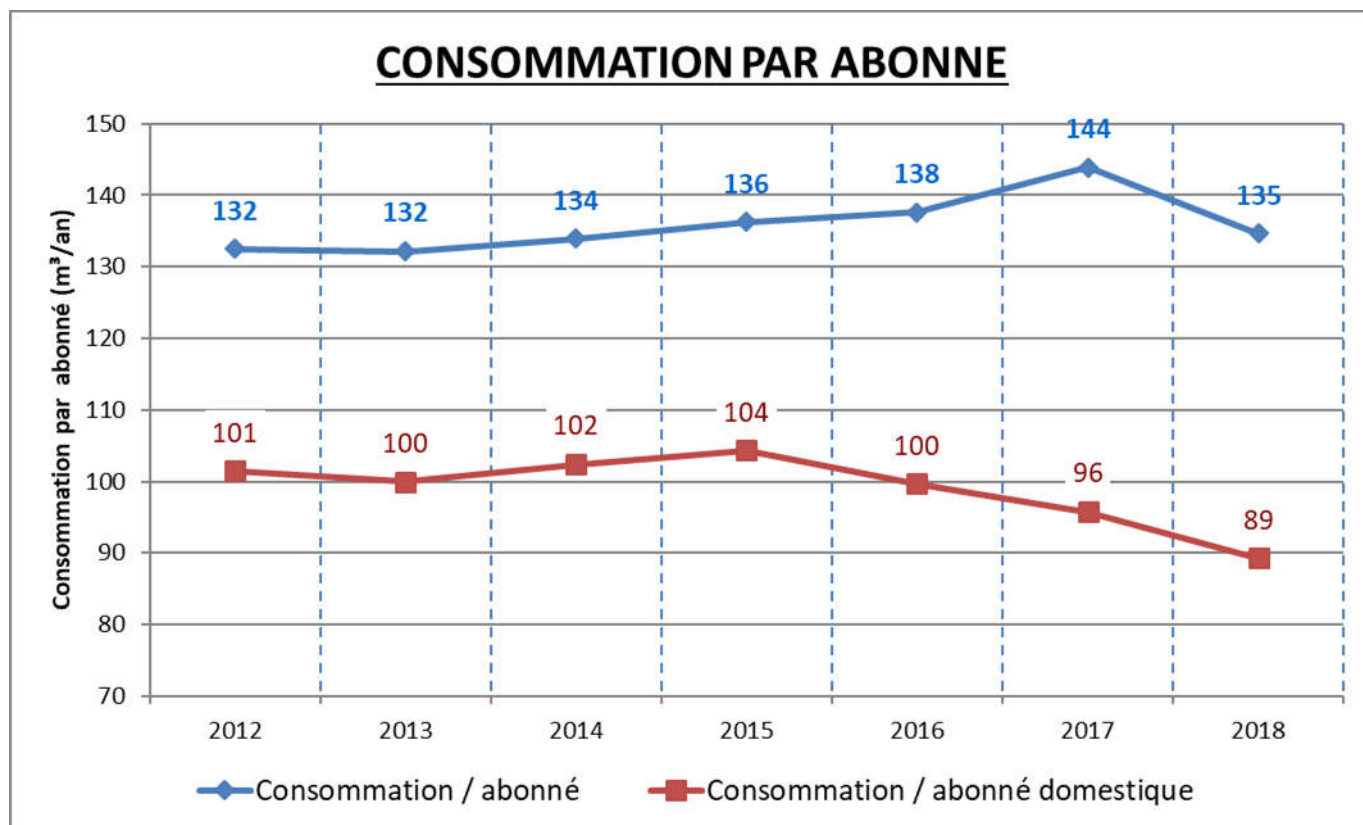
1.6.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
SIE Veyle Chalaronne				
Total d'eaux traitées achetées (V2)	28	16	-42,9%	80

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	1 368 767	1 296 646	-5,3%
Total vendu à d'autres services (V3)	56 312	31 622	-43,9%

CONSOMMATION PAR ABONNE



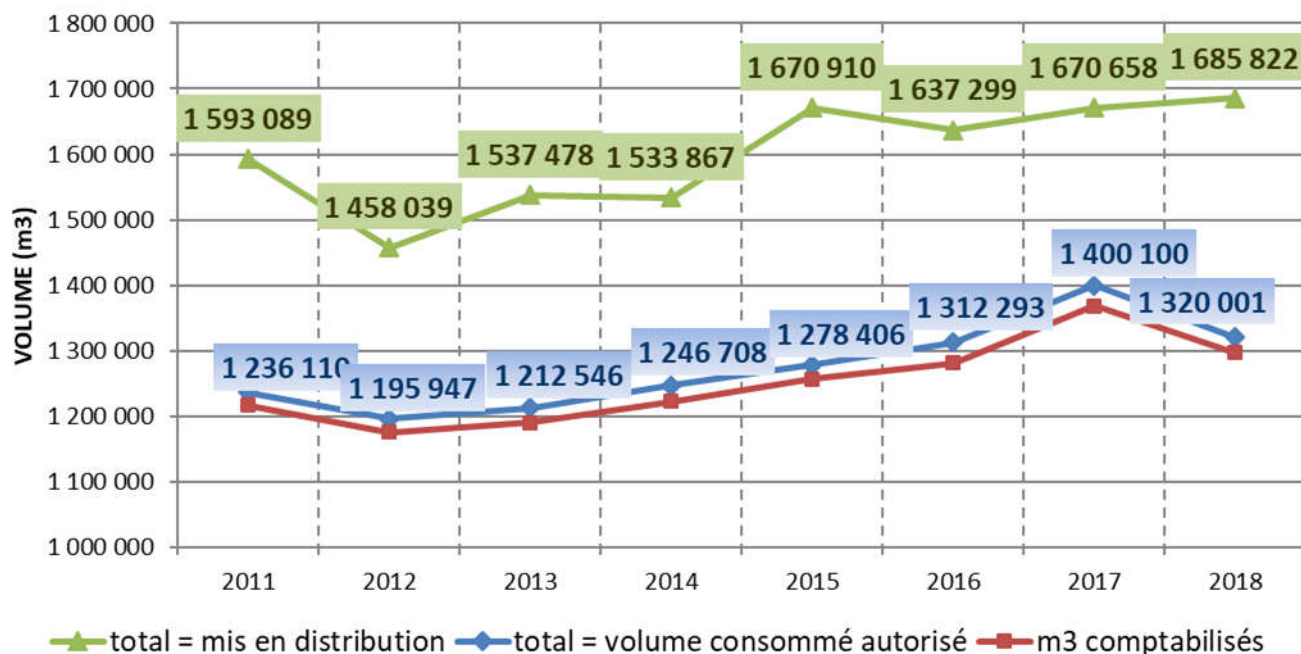
1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	19 962	16 145	-19,1%
Volume de service (V9)	11 371	7 210	-36,6%

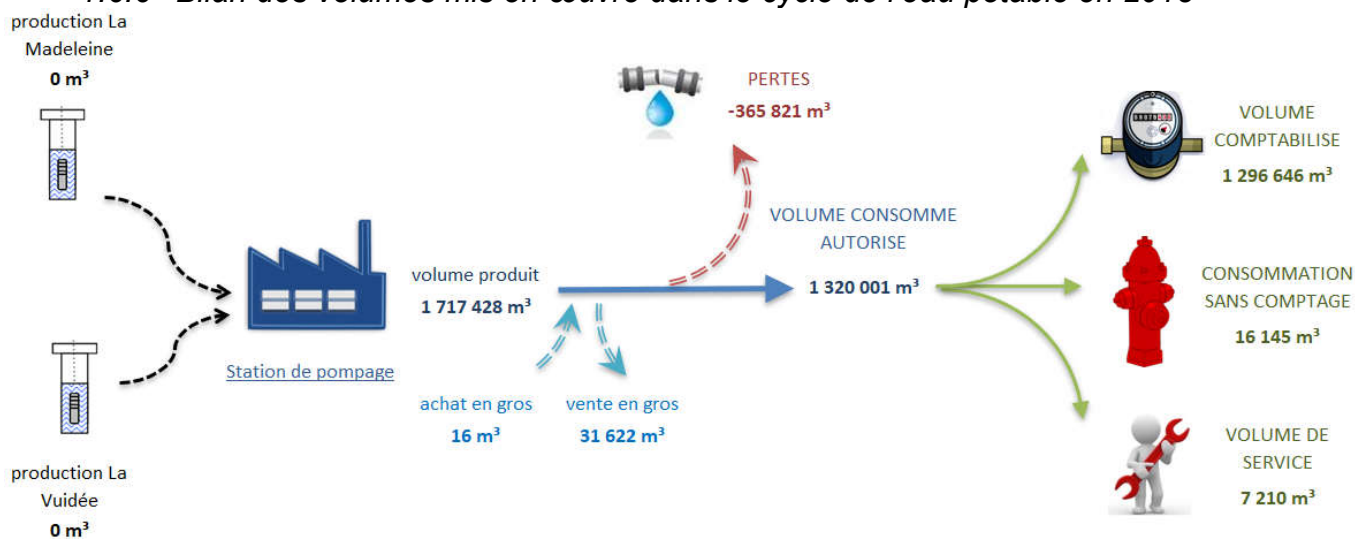
1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 400 100	1 320 001	-5,7%

VOLUME MIS EN DISTRIBUTION VOLUME CONSOMME



1.6.6 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **368,8** kilomètres au 31/12/2018 (366,87 au 31/12/2017).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

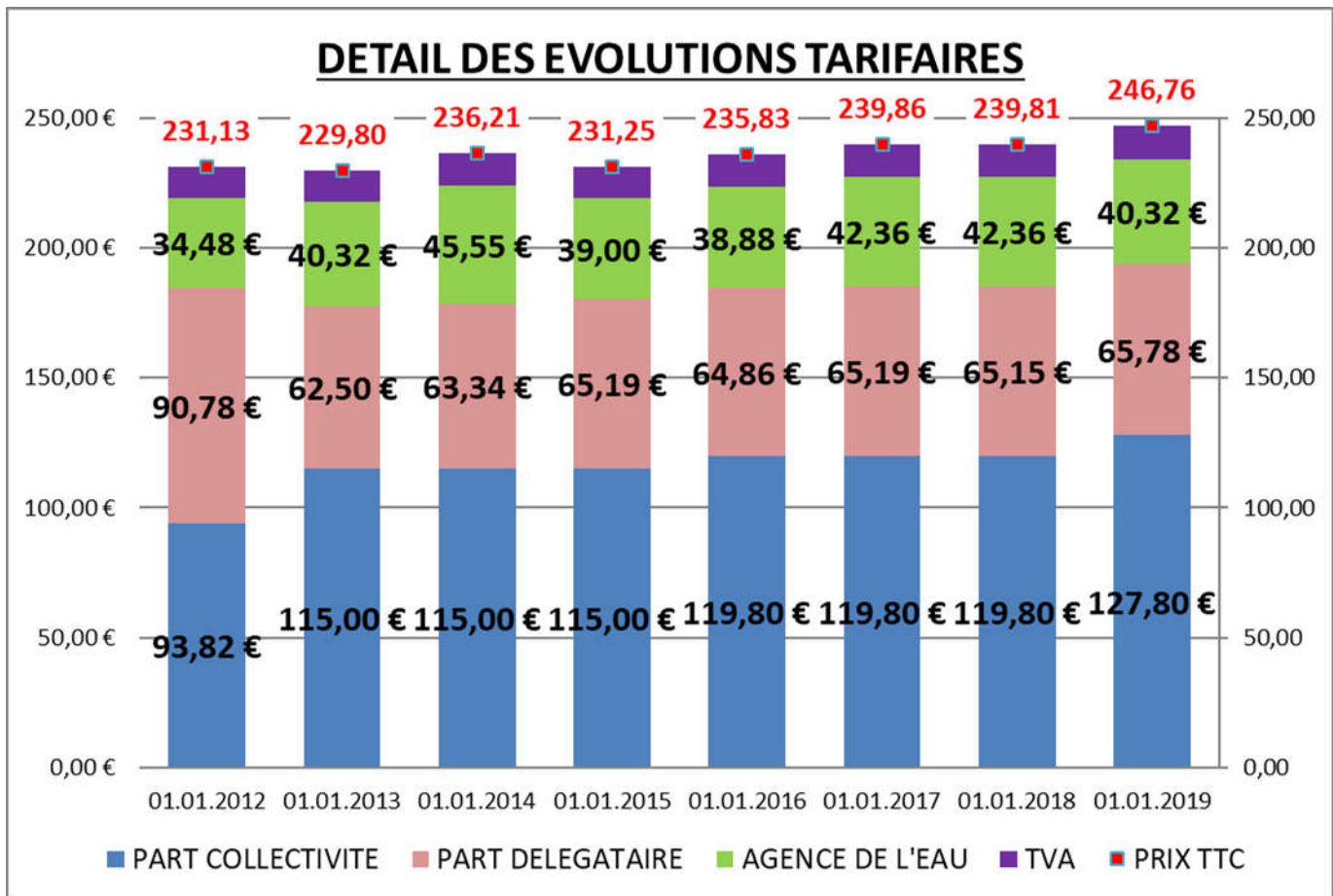
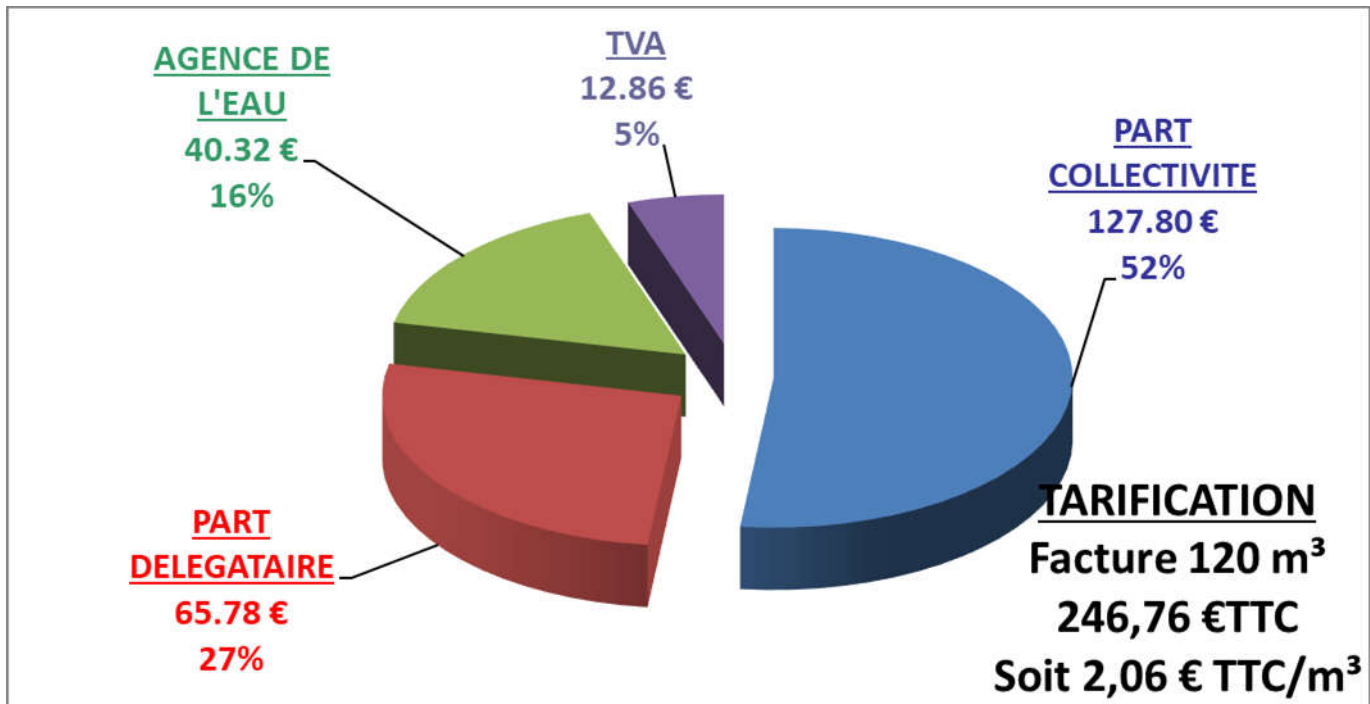
Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	34 €	39 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,715 €/m ³	0,74 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	35,22 €	35,56 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,2494 €/m ³	0,2518 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,063 €/m ³	0,066 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	0,27 €/m ³

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	34,00	39,00	14,7%
Part proportionnelle	85,80	88,80	3,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	119,80	127,80	6,7%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	35,22	35,56	1%
Part proportionnelle	29,93	30,22	1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	65,15	65,78	1%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,56	7,92	4,8%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	32,40	-6,9%
TVA	12,50	12,86	2,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	54,86	53,18	-3,1%
Total	239,81	246,76	2,9%
Prix TTC au m³	2,00	2,06	3%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.



2.3. Recettes

Recettes de la collectivité vente d'eau : 1 250 512 €

Recettes de l'exploitant : vente d'eau : 619 320 €

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 2 211 260 € (2 148 470 € au 31/12/2017)
y compris les redevances Agence de l'Eau et la TVA.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	42	0	33	0
Paramètres physico-chimiques	42	0	33	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

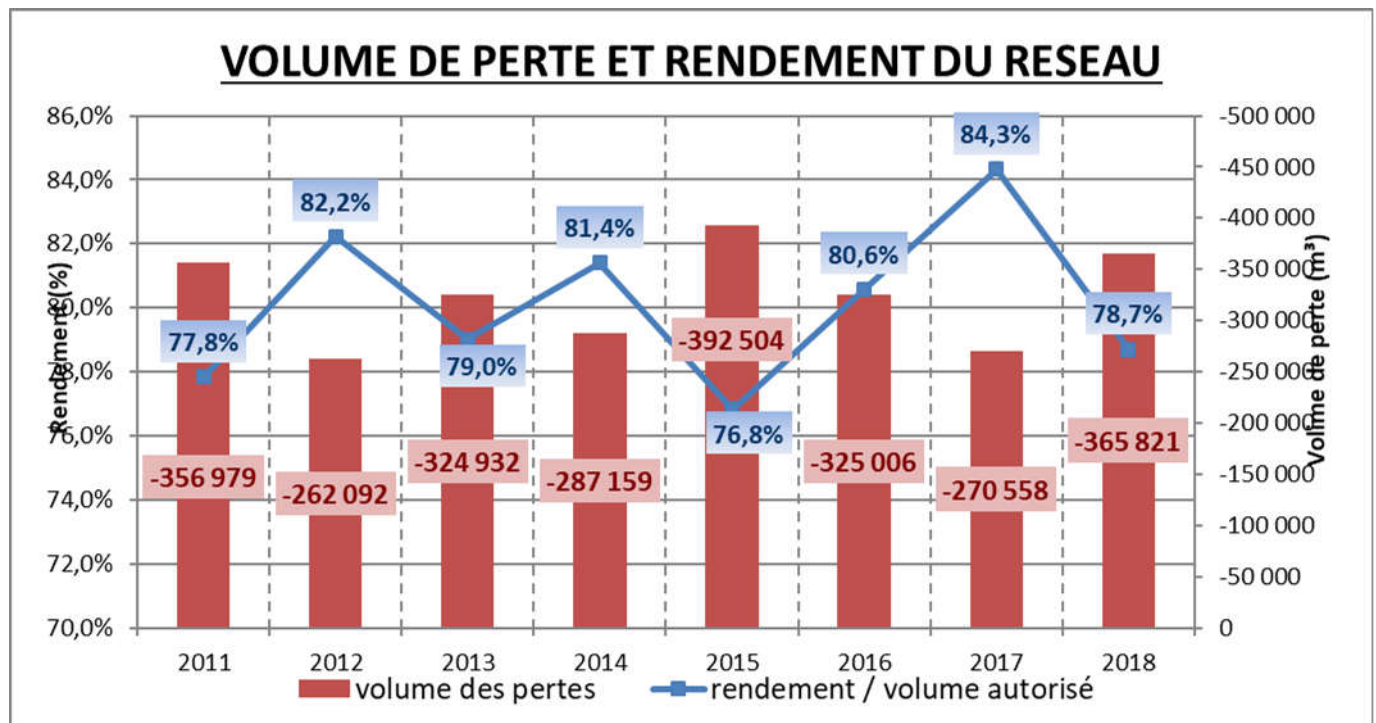
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	84,3 %	78,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	10,88	10,04



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

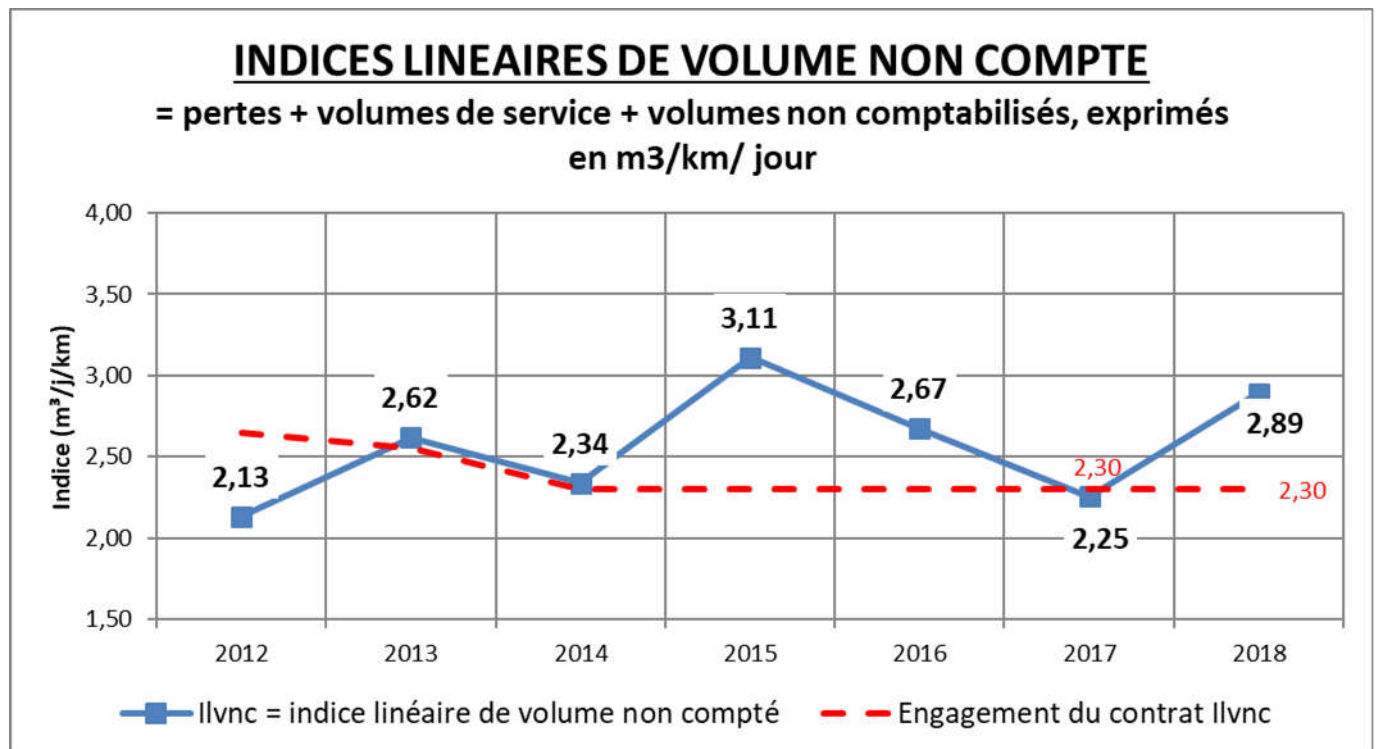
Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,9** m³/j/km (2,3 en 2017).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de **2,7** m³/j/km (2 en 2017).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	3,668	3,806	9,166	6,840,5	10,942

Au cours des 5 dernières années, 34,42 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,87% (1,6 en 2017).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2017).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

Sans objet, les branchements Plomb connus ont été remplacés au cours de programmes de travaux antérieurs.

4.2. Montants financiers

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 854 001	1 936 174
Montants des subventions en €	126 765	324 622

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	806 525 ____	_ 707 762 ____
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	350 000
	en intérêts	19 696
		98 763
		5 268

4.4. Amortissements

Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de 516 398 € (489 902 € en 2017).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Canalisations 2019 et solde 2018	2 273 000 €
Télérelève (fin)	340 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu 4 demandes d'abandon de créance et en a accordé 4. 140 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0001 €/m³ pour l'année 2018 (0 €/m³ en 2017).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Sans objet.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	20 660	20 802
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2	2,06
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,3%	78,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,3	2,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2	2,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,6%	1,87%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,0001

**ANNEXE 1 :
ANALYSE D'EAU DISTRIBUEE / SERVICE NORD– extrait du contrôle sanitaire ARS**

Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Critères de recherche	
Département	AIN
Commune	REPLONGES
Réseau(x)	SVR NORD REPLONGES
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau	<ul style="list-style-type: none"> - BAGE-DOMMARTIN - BAGE-LA-VILLE / toute la commune - BAGE-DOMMARTIN - DOMMARTIN / toute la commune - BAGE-LE-CHATEL - FEILLENS - REPLONGES

Informations générales
28/02/2019 12h40
REPLONGES
SVR NORD REPLONGES(100%)
SI SAONE VEYLE REYSSOUZE SUEZ
SUEZ EAU FRANCE
SIE SAONE VEYLE REYSSOUZE

Conformité
Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
oui
oui
oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
ACRYLAMIDE	<0,10 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	<0,04 Bq/L		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	0,119 Bq/L		
ACTIVITÉ BÊTA GLOBALE EN BQ/L	0,15 Bq/L		
ACTIVITÉ BÊTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	0,044 Bq/L		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	<9 Bq/L		≤ 100 Bq/L
ALUMINIUM TOTAL µG/L	<10 µg/L		≤ 200 µg/L

AMÉTHRYNE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
AMMONIUM (EN NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0.1 mg/L
ARSENIC	<2 µg/L	≤ 10 µg/L	
ASPECT (QUALITATIF)	0		
ATRAZINE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ATRAZINE-2-HYDROXY	<0,020 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ATRAZINE-DÉISOPROPYL	<0,020 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ATRAZINE DÉSÉTHYL	0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ATRAZINE DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	<0,020 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ATRAZINE ET SES MÉTABOLITES	0,005 µg/L	≤ 0.5 µg/L	
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	<1 n/mL		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	<1 n/mL		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
BARYUM	0,069 mg/L		≤ 0.7 mg/L
BENZÈNE	<0,5 µg/L	≤ 1 µg/L	
BORE MG/L	0,028 mg/L	≤ 1 mg/L	
BROMATES	<3,0 µg/L	≤ 10 µg/L	
BROMOFORME	<0,50 µg/L	≤ 100 µg/L	
CALCIUM	117,2 mg/L		
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	0,4 mg(C)/L		≤ 2 mg(C)/L
CHLORE LIBRE *	0,29 mg(Cl ₂)/L		
CHLORE TOTAL *	0,30 mg(Cl ₂)/L		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	0,23 µg/L	≤ 100 µg/L	
CHLOROFORME	<0,5 µg/L	≤ 100 µg/L	
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	<0,50 µg/L	≤ 0.5 µg/L	
CHLORURES	13,7 mg/L		≤ 250 mg/L
CONDUCTIVITÉ À 25°C	642 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
COULEUR (QUALITATIF)	0		
CYANAZINE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
CYANURES TOTAUX	<10 µg(CN)/L	≤ 50 µg(CN)/L	
CYROMAZINE	<0,020 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
DESMÉTRYNE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
DICHLOROÉTHANE-1,2	<0,50 µg/L	≤ 3 µg/L	
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	<0,50 µg/L	≤ 100 µg/L	
DOSE INDICATIVE	<0,100 mSv/a		≤ 0.1 mSv/a
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
EPICHLOROHYDRINE	<0,05 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	A l'équilibre		≥1 et ≤ 2 A l'équilibre
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
FER TOTAL	<10 µg/L		≤ 200 µg/L
FLUORURES MG/L	0,06 mg/L	≤ 1.5 mg/L	
HEXAZINONE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
MAGNÉSIUM	8,9 mg/L		
MANGANÈSE TOTAL	<10 µg/L		≤ 50 µg/L

MERCURE	<0,01 µg/L	≤ 1 µg/L	
MÉTAMITRONE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
NITRATES (EN NO3)	15,3 mg/L	≤ 50 mg/L	
NITRITES (EN NO2)	<0,02 mg/L	≤ 0.5 mg/L	
ODEUR (QUALITATIF)	0		
PH	7,24 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
PH *	7,2 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	7,21 unité pH		
POTASSIUM	3,8 mg/L		
PROMÉTHRINE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
PROMÉTON	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
PROPAZINE	<0,020 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
SAVEUR (QUALITATIF)	0		
SÉBUTHYLAZINE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
SECBUMÉTON	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
SÉLÉNIUM	<2 µg/L	≤ 10 µg/L	
SIMAZINE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
SIMÉTRYNE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
SODIUM	10,6 mg/L		≤ 200 mg/L
SULFATES	20,6 mg/L		≤ 250 mg/L
TEMPÉRATURE DE L'EAU *	13,2 °C		≤ 25 °C
TERBUMÉTON	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
TERBUMÉTON-DÉSETHYL	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
TERBUTHYLAZIN	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
TERBUTHYLAZIN DÉSÉTHYL	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
TERBUTRYNE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	<0,50 µg/L	≤ 10 µg/L	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	<0,50 µg/L	≤ 10 µg/L	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	31,80 °f		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	32,96 °f		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	0,005 µg/L	≤ 0.5 µg/L	
TRICHLOROÉTHYLÈNE	<0,50 µg/L	≤ 10 µg/L	
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	0,23 µg/L	≤ 100 µg/L	
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	0,14 NFU		≤ 2 NFU

* Analyse réalisée sur le terrain

**ANNEXE 2 :
ANALYSE D'EAU DISTRIBUEE / SERVICE SUD – extrait du contrôle sanitaire ARS**

Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Critères de recherche

Département	AIN
Commune	PERREX
Réseau(x)	SVR SUD PONT DE VEYLE
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau	<ul style="list-style-type: none"> - CROTTET - PERREX - PONT-DE-VEYLE - SAINT-ANDRE-DE-BAGE - SAINT-CYR-SUR-MENTHON - SAINT-GENIS-SUR-MENTHON - SAINT-JEAN-SUR-VEYLE

Informations générales

19/03/2019 09h14

REPLONGES

SVR SUD PONT DE VEYLE100%)

SI SAONE VEYLE REYSSOUZE SUEZ

SUEZ EAU FRANCE

SIE SAONE VEYLE REYSSOUZE

Conformité

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

oui

oui

oui

Paramètres analytiques

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
ACRYLAMIDE	<0,10 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	0,04 Bq/L		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	0,106 Bq/L		
ACTIVITÉ BÊTA GLOBALE EN BQ/L	0,14 Bq/L		
ACTIVITÉ BÊTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	0,045 Bq/L		

ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	<9 Bq/L		≤ 100 Bq/L
ALUMINIUM TOTAL µG/L	<10 µg/L		≤ 200 µg/L
AMÉTHRYNE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
AMMONIUM (EN NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0.1 mg/L
ARSENIC	<2 µg/L	≤ 10 µg/L	
ASPECT (QUALITATIF)	0		
ATRAZINE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ATRAZINE-2-HYDROXY	<0,020 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ATRAZINE-DÉISOPROPYL	<0,020 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ATRAZINE DÉSÉTHYL	0,006 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ATRAZINE DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	<0,020 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ATRAZINE ET SES MÉTABOLITES	0,006 µg/L	≤ 0.5 µg/L	
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	2 n/mL		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	<1 n/mL		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
BARYUM	0,059 mg/L		≤ 0.7 mg/L
BENZÈNE	<0,5 µg/L	≤ 1 µg/L	
BORE MG/L	0,024 mg/L	≤ 1 mg/L	
BROMATES	<3,0 µg/L	≤ 10 µg/L	
BROMOFORME	1,30 µg/L	≤ 100 µg/L	
CALCIUM	123,2 mg/L		
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	0,4 mg(C)/L		≤ 2 mg(C)/L
CHLORE LIBRE *	0,17 mg(Cl2)/L		
CHLORE TOTAL *	0,20 mg(Cl2)/L		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	1,40 µg/L	≤ 100 µg/L	
CHLOROFORME	<0,5 µg/L	≤ 100 µg/L	
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	<0,50 µg/L	≤ 0.5 µg/L	
CHLORURES	17,5 mg/L		≤ 250 mg/L
CONDUCTIVITÉ À 25°C	685 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
COULEUR (QUALITATIF)	0		
CYANAZINE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
CYANURES TOTAUX	<10 µg(CN)/L	≤ 50 µg(CN)/L	
CYROMAZINE	<0,020 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
DESMÉTRYNE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
DICHLOROÉTHANE-1,2	<0,50 µg/L	≤ 3 µg/L	
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	<0,50 µg/L	≤ 100 µg/L	
DOSE INDICATIVE	<0,100 mSv/a		≤ 0.1 mSv/a
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
EPOCHLOROHYDRINE	<0,05 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	A l'équilibre		≥1 et ≤ 2 A l'équilibre
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
FER TOTAL	<10 µg/L		≤ 200 µg/L
FLUORURES MG/L	0,06 mg/L	≤ 1.5 mg/L	
HEXAZINONE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	

MAGNÉSIUM	8,6 mg/L		
MANGANÈSE TOTAL	<10 µg/L		≤ 50 µg/L
MERCURE	<0,01 µg/L	≤ 1 µg/L	
MÉTAMITRONE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
NITRATES (EN NO3)	18,7 mg/L	≤ 50 mg/L	
NITRITES (EN NO2)	<0,02 mg/L	≤ 0.5 mg/L	
ODEUR (QUALITATIF)	0		
PH *	7,1 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
PH	7,13 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	7,23 unité pH		
POTASSIUM	3,4 mg/L		
PROMÉTHRINE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
PROMÉTON	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
PROPAZINE	<0,020 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
SAVEUR (QUALITATIF)	0		
SÉBUTHYLAZINE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
SECBUMÉTON	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
SÉLÉNIUM	<2 µg/L	≤ 10 µg/L	
SIMAZINE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
SIMÉTRYNE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
SODIUM	11,1 mg/L		≤ 200 mg/L
SULFATES	26,9 mg/L		≤ 250 mg/L
TEMPÉRATURE DE L'EAU *	12,5 °C		≤ 25 °C
TERBUMÉTON	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
TERBUMÉTON-DÉSETHYL	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
TERBUTHYLAZIN	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
TERBUTHYLAZIN DÉSÉTHYL	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
TERBUTRYNE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	<0,50 µg/L	≤ 10 µg/L	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈN	<0,50 µg/L	≤ 10 µg/L	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	30,30 °f		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	34,34 °f		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	0,006 µg/L	≤ 0.5 µg/L	
TRICHLOROÉTHYLÈNE	<0,50 µg/L	≤ 10 µg/L	
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	2,70 µg/L	≤ 100 µg/L	
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	0,27 NFU		≤ 2 NFU

* Analyse réalisée sur le terrain